



Bulletin Municipal

N° 41



Avant projets d'aménagement du bourg



Photomontages de l'avant projet (novembre 2015)

2^{ème} semestre 2015

Mairie : Le Bourg 15240 Vebret.

Tél : 04 71 40 20 86 – Fax : 09 70 32 28 79

mairie@vebret.fr - <http://www.vebret.fr>

La page d'Éliane

Sur le communal de Lachamp

Ces quelques photos pour rendre hommage à Jean Pierre Veysseire, qui entretenait le couderc de Lachamp, le fleurissait avec différentes plantes tels que dahlias, hibiscus, iris, géraniums, etc...



Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : - Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.
Tél. : 04 71 40 20 86. Nouveau n° de Fax : 09 70 32 28 79

- Permanence de M. le Maire : tous les vendredis et sur rendez-vous.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.vebret.fr/vie-municipale/bulletin-municipal/>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://www.vebret.fr>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.



Le mot du Maire :

En ces premiers jours de janvier, permettez-moi de vous souhaiter une excellente nouvelle année.
Qu'elle soit pour vous source de bonheur, qu'elle vous apporte la santé et la joie.
Au vu des événements survenus au cours de l'année passée, je ne peux que souhaiter qu'elle soit plus humaine.

L'année 2015 a été pour notre commune une année de grands travaux.

Les travaux d'assainissement de Couchal seront terminés avant la fin du premier trimestre. La station d'épuration a été réceptionnée en décembre et fonctionne parfaitement. Le village des Essards a bénéficié de travaux importants avec l'enfouissement des réseaux et la réfection totale de la voirie. En même temps qu'il menait à bien l'ensemble des travaux prévus en 2015, le conseil municipal a continué à finaliser l'aménagement du bourg.
Une réunion publique sera d'ailleurs organisée courant février afin de présenter l'ensemble du projet et recueillir l'avis de chacun.

La commune a également fait l'acquisition d'une maison dans le bourg, grâce à la générosité de Monsieur Mouty, ancien habitant de la commune, qui a fait un don de 20 000,00 euros pour réaliser cette opération. Cette maison sera réhabilitée et divisée en deux appartements qui permettront l'accueil de nouveaux habitants.

L'ensemble de ces projets ont été et seront réalisés sans jamais perdre de vue qu'il s'agit d'argent public. Nous restons, le conseil municipal et moi même, garants d'une gestion saine. Le budget 2016 sera ainsi voté sans augmentation des taux de fiscalité.

Cette gestion rigoureuse ne nous empêchera pas de continuer à partager avec vous notre bonne humeur, notre enthousiasme, et notre envie de développer notre chère commune.

Je vous réitère, donc, au nom de tout le conseil municipal, nos meilleurs vœux pour cette année 2016.

Fabrice Meunier

Sommaire					
2	<i>Page d'Eliane</i>	2	<i>Renseignements</i>	3	<i>Mot du Maire</i>
4	<i>Élections régionales</i>	4	<i>La vie qui passe</i>	5	<i>Info municipale</i>
5	<i>La fibre optique</i>	5	<i>Assainissement</i>	6	<i>Éclairage public</i>
7	<i>CCSA</i>	7	<i>Maison de la Totte</i>	9	<i>Aménagement du bourg</i>
10	<i>Repas des aînés</i>	10	<i>Médailles du travail</i>	10	<i>Les NAP</i>
13	<i>CM du 17/07/15</i>	14	<i>CM du 04/09/15</i>	14	<i>CM du 09/10/15</i>
15	<i>Jeux : Sudoku</i>	16	<i>CM du 20/11/15</i>	17	<i>Les piègeurs, que font-ils ?</i>
18	<i>Les Diables Bleus</i>	18	<i>Anciens Combattants</i>	19	<i>Gym Artense</i>
19	<i>APE</i>	20	<i>Comité Animation & loisirs</i>	20	<i>Les Bruyères de Veuret</i>
21	<i>ESVY</i>	22	<i>Caval Cantal</i>	23	<i>Livre Microtoponymie de Veuret</i>
24	<i>Livre Le Monteil Chastel Marlhac</i>	25	<i>Patrimoine : Le classement du site de Chastel Marlhac</i>	26	<i>Jeux : Mots croisés</i>

Publication municipale - Documentation et articles : Mairie de Veuret et responsables des associations.
Mise en page : Denis Letemplier Imprimé par nos soins.

Au 2^{ème} semestre 2015

Élections régionales des 6 & 13 décembre 2015

RÉSULTATS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES : 204 élus	Élus du Cantal (4) :
Liste Laurent Wauquiez : 113 sièges Liste Jean-Jack Queyranne : 57 sièges Liste Christophe Boudot : 34 sièges.	- Alain MARLEIX, Martine GUIBERT, Jean-Pierre DELPONT de la liste Wauquiez. - Dominique BRU de la liste Queyranne.

Élections régionales du 13 décembre 2015 à Vebret

232 votants pour 428 inscrits à VEBRET : 223 exprimés

Participation : 54,21 %

4 nuls (1,72 %) - 5 blancs ou enveloppes vides (2,16 %).

Le grand Rassemblement de la Droite et du Centre	Laurent Wauquiez	100	44,84 %
Front National	Christophe Boudot	63	28,25 %
La Gauche, les Démocrates et les Écologistes	Jean-Jack Queyranne	60	26,91 %

Élections régionales du 6 décembre 2015 à Vebret

172 votants pour 428 inscrits à VEBRET : 162 exprimés

Participation : 40,19 %

2 nuls (1,16 %) - 8 blancs ou enveloppes vides (4,65 %)

Le grand Rassemblement de la Droite et du Centre	Laurent Wauquiez	63	38,89 %
Front National	Christophe Boudot	52	32,10 %
Union Socialistes, Radicaux de Gauche, Démocrates et Écologistes	Jean-Jack Queyranne	17	10,49 %
Citoyens engagés - PCF - Front de Gauche - MRC	Cécile Cukierman	10	6,17 %
Le Rassemblement citoyen - écologique - solidaire 2015	Jean-Charles Kohlhass	8	4,94 %
Debout la France	Gerbert Rambaud	5	3,09 %
Lutte Ouvrière	Chantal Gomez	4	2,47 %
Union Populaire Républicaine	Alain Fédèle	2	1,23 %
100 pour 100 citoyen	Éric Lafond	1	0,62 %

La vie qui passe

DÉMOGRAPHIE

Décès

- Madame DESMIS Rose décédée le 07 août 2015
- Madame Thérèse NAIRABEZE décédée le 03 septembre 2015
- Monsieur PETIT Jean - Prunet - décédé le 08 septembre 2015
- Monsieur GALVAING Georges - Champassis - décédé le 06 octobre 2015
- Madame VARAGNE Jeannine - Le Bouchet - décédée le 03 novembre 2015
- Monsieur VEYSSEIRE Jean-Pierre - Lachamp - décédé le 12 novembre 2015
- Monsieur FRACZAK Édouard - Cheyssac - décédé le 10 décembre 2015

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mr et Mme LEYMARIE Cédric et Marie-Hélène - Le Bourg.
- Charly BOUFFARD et Leslie CHEVALIER au Bourg

Infos municipales

Retrouvé sur une tombe, un christ funéraire inconnu avec l'inscription « à mon époux » a été déposé à la mairie. Les propriétaires peuvent venir le reprendre au secrétariat.

LA FIBRE ARRIVE !

En même temps que l'enfouissement des réseaux France télécom, l'entreprise ESCOT réalise le câblage de la fibre dans le bourg.



La plupart des villages seront connectés, soit par un réseau souterrain soit par un réseau aérien. Nous recevrons sans tarder dans nos boites les modalités de raccordement.

ASSAINISSEMENT

Malgré un retard important, les travaux continuent. Le poste de refoulement qui permet le transfert des effluents de Couchal sera en service début février.



La conduite principale est installée, ne reste plus que les branchements secondaires à réaliser.

Une fois ces travaux terminés, les réseaux souterrains d'éclairage public, d'électricité et de France et télécom seront câblés. L'entreprise RMCL mettra alors en place l'enrobé et Couchal dévoilera un nouveau visage.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2014, le syndicat départemental d'énergie du Cantal et EDF ont signés un accord afin de remettre à plat le système de financement de l'éclairage public.

En effet jusqu'en 2014, la commune de Vebret avait souscrit des contrats pour son éclairage public à hauteur de 15.8 KW soit environ 150 points lumineux. La réalité est différente, puisque après un recensement exhaustif, il s'avère qu'il y a sur la commune 194 points lumineux pour une puissance de 20.5 KW !

Contrat	Réf. Acheminement	Site	Puissance souscrite	Puissance installée
Forfait	17515195334089	LA GARE	0,7	0,8
				0,3
Forfait	17513603458655	CHAMPASSIS	0,1	0,1
				0,1
Forfait	17516787229886	CHEYSSAC	0,6	1,1
Forfait	17516208358683	CHEYSSAC	1,1	1,1
Forfait	17512735151825	COUCHAL	0,5	0,1
				0,1
				0,1
Forfait	17517366101059	COUZAN	0,3	0,1
Forfait	17515629487441	VERCHALLES	0,4	0,2
Forfait	17517510818888	LA BESSEYRE	0,3	0,3
Forfait	17517221383296	LA MONTHELIE	0,1	0,1
Forfait	17517800254402	LACHAMP	0,3	0,4
Forfait	17517076665406	LE BOUCHET	0,4	0,5
				0,1
Forfait	17516353076440	LES BOCANS	0,2	0,3
				0,1
Forfait	17513458740891	COURTILLES	0,5	0,4
Forfait	17516931947646	LES ESSARDS	0,2	0,3
				0,2
Comptage	17513024587439	LES LEMPRADETS	1,6	1,6
Forfait	17517655536622	MONTPIGOT	0,6	0,7
Comptage	17512879869633	COUCHAL	1,5	3,4
Forfait	17515484769683	POURCHERET	0,2	0,2
Forfait	17517944972237	PRUNET BAS	0,3	0,6
Forfait	17518089690007	PRUNET HAUT	0,3	0,3
				0,4
Forfait	17518234407864	SERRES	0,4	0,4
Forfait	17518379125609	SUMENAT	0,3	0,3
Comptage	17512300998452	LE BOURG	3,8	3,8
Forfait	17515340051875	LAVERGNE PETITE	0,3	0,2
Forfait	17515774205226	VERCHALLES	0,2	0,1
Forfait	17515918923074	VERCHALLES	0,6	1,0
				0,7

15,8

20,5

Cette différence n'est pas sans conséquence, la commune devra payer à compter de 2015, non plus 8151.38 euros par an mais 10576.16 euros, soit une augmentation de 30% !

Le conseil municipal a donc décidé de mettre en place une politique volontaire pour réduire à terme le coup exorbitant de l'éclairage public :

-Remplacement sur 4 ans de toutes les anciennes lampes fluos (94 sur la commune) d'une puissance de 100W par des modèles plus performants d'une puissance de 70W. Cet investissement sera financé à 50% par les syndicats d'énergie.

-Coupure de l'éclairage public dans toute la commune de 00h00 à 5h00.

Généralités: Prix du kw/an

	Coût/an	Abonnement	Consommation	Equivalent heures de fonctionnement
Eclairage 4100h/an	515,91	105,25	410,66	4100
Eclairage à 60% de puissance pendant 8h/nuit	369,27	105,25	264,02	2636
Eclairage avec coupure 5h/nuit	287,04	105,25	182,79	2275

Les deux mesures permettront ainsi de faire passer la facture annuelle de 10576.16 euros à 5080.61 euros soit une économie de plus de 50% !

Avec ce choix, la commune de Vebret et ses habitants mettent une fois de plus en avant leur sens écologique et économique !!!

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE SUMÈNE ARTENSE

A compter du 1^{er} janvier 2015, la communauté de commune Sumène Artense s'agrandit.

Les communes de Lanobre et Beaulieu rejoignent les 14 communes déjà membres de la communauté de communes.

Cette extension a pour conséquence pour la commune de ne plus avoir qu'un seul conseiller communautaire, contre deux auparavant.

MAISON DE LA TOTTE

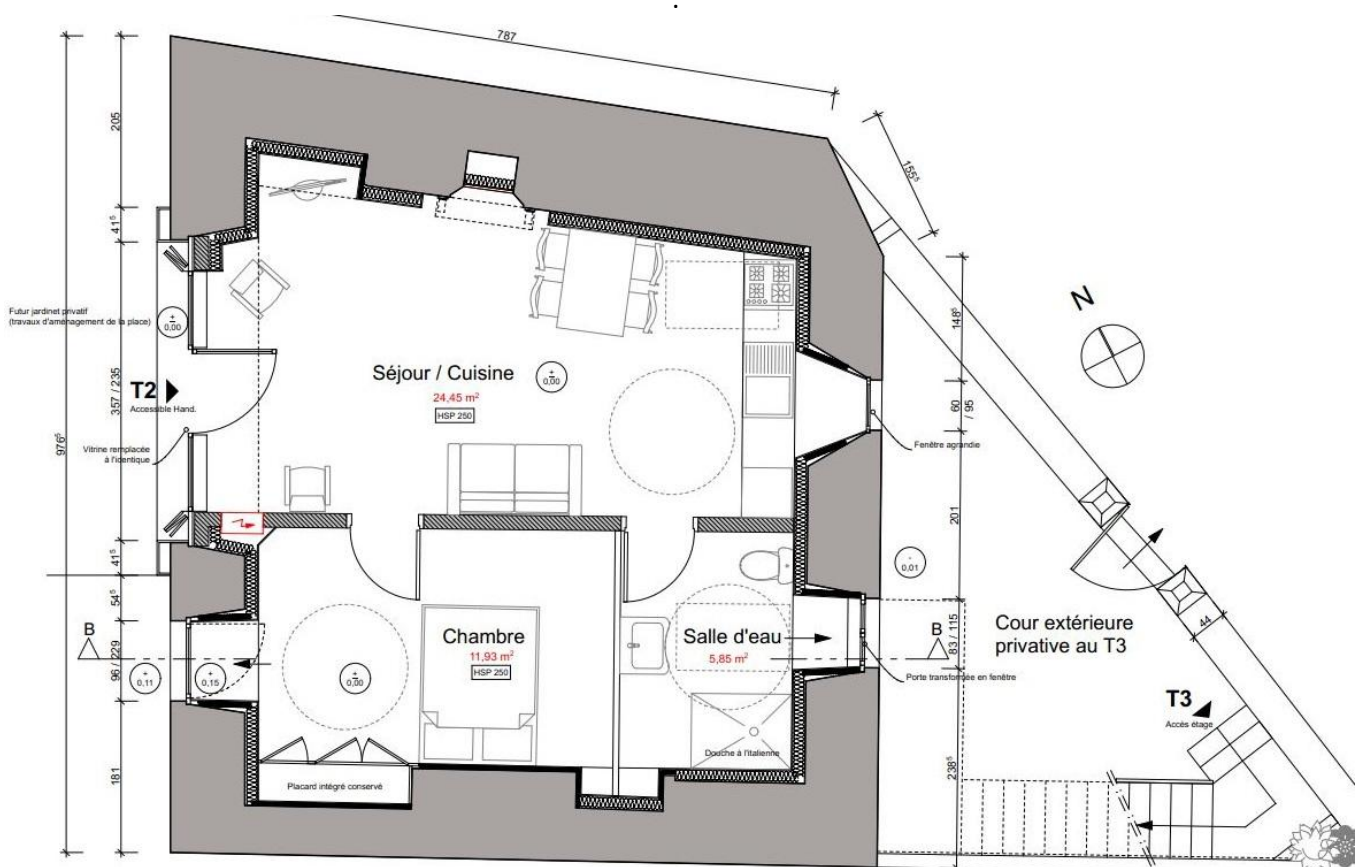
Le 3 novembre, la commune a fait l'acquisition d'une maison et d'un terrain dans le bourg.

Cette maison et ce terrain appartenaient à Mr RISPAL et Mr MOUTY, mais étaient connus à Vebret comme les biens appartenant à Mme Léontine MOUTY, plus connue sous le surnom de Tote.

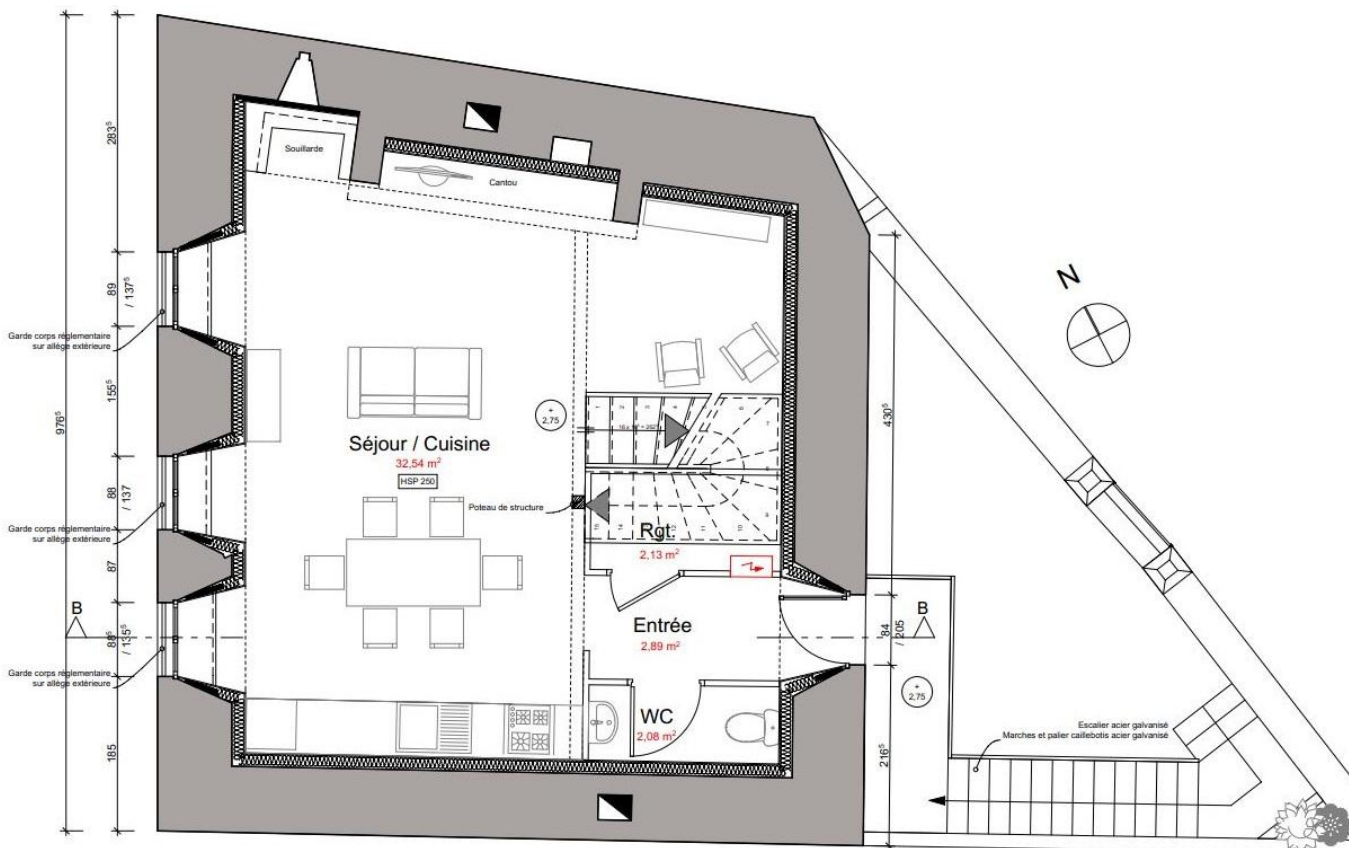
Le terrain sera mis à la vente comme terrain à bâtir, permettant ainsi la venue d'une nouvelle famille dans le bourg.

La maison va être rénovée et y seront aménagés deux appartements, un F1 au rez-de-chaussée, un F3 à l'étage. Les financements permettant la réalisation de cette opération sont déjà actés. Le Conseil Régional (30%), le Conseil Départemental (14%), la Communauté de Commune Sumène Artense (3%) participeront ainsi aux travaux. En fin d'année, l'État par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a octroyé une subvention exceptionnelle de 30% des travaux.

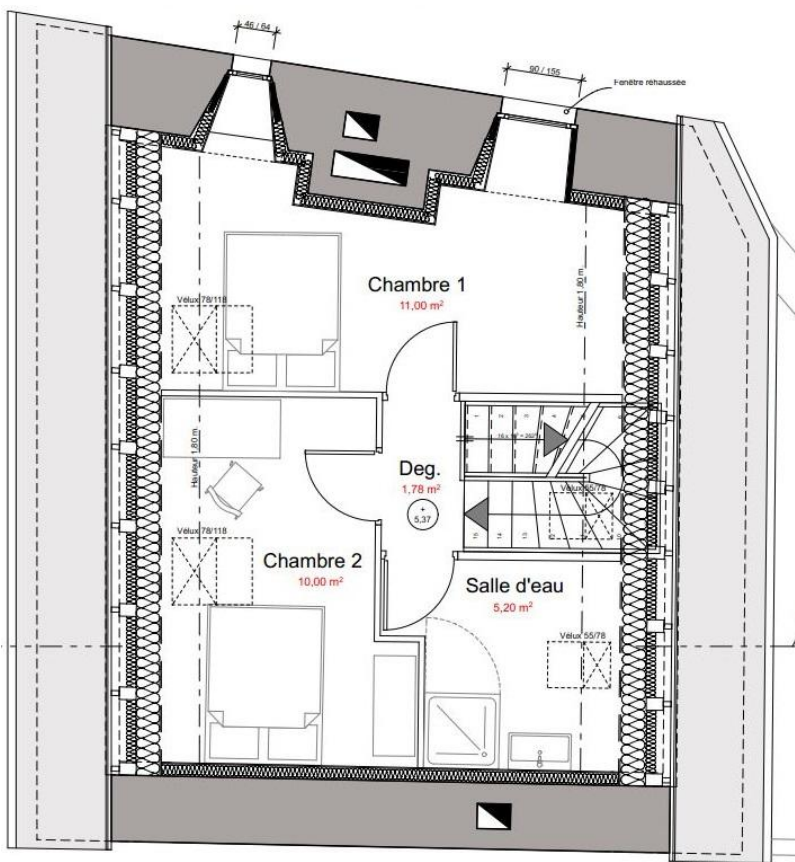
L'ensemble des subventions représentera 77% du coût des travaux.



Projet T1 au rez-de-chaussée



Projet T3 à l'étage et dans les combles



Les travaux débuteront en fin de premier semestre et permettront la location au premier janvier 2017.

M. MOUTY

Je tiens à remercier chaleureusement M. Fernand MOUTY sans qui la commune n'aurait pu faire l'acquisition de la maison de la Totte. Le prix de vente était de 40.000,00 euros et ce montant était pour moi un réel frein à la réalisation du projet de rénovation de la maison. C'est alors que M. MOUTY a proposé de reverser à la commune la part qu'il toucherait de cette vente. M. MOUTY, qui a passé une grande partie de son enfance à Vebret, voulait que la maison de sa tante revive. Le 3 novembre, monsieur MOUTY a ainsi donné à la commune la somme de 20.000,00 euros. Très touché, j'ai assuré monsieur Fernand MOUTY que son geste était d'une grande générosité, qu'il était rare et qu'il serait toujours, malgré son éloignement, un habitant de Vebret.

Fabrice Meunier

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le projet d'aménagement du bourg avance d'un grand pas.

Les membres du conseil municipal, deux techniciens, un architecte, un architecte paysagiste de la Direction Départemental des Territoires, un représentant de l'Architecte des Bâtiments de France du Conseil Départemental, du Syndicat des eaux, du Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal, ont formé le comité de pilotage crée pour ce projet.

Ce comité de pilotage a synthétisé les différentes attentes liées au projet et a élaboré le cahier des charges afin de choisir un maître d'œuvre.

Suite à un appel d'offre, une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte, d'un architecte paysagiste et d'un bureau d'étude techniques a été choisi.

Sabine MADDIN, Myriam WEYLAND, l'Agence des collectivités ont été désignées pour mener à bien ce projet. Après plusieurs réunions, la rédaction d'un diagnostic, le projet est bien avancé et nous permet de solliciter les subventions nécessaires à sa réalisation



Vue d'ensemble



Route du Camping



Le lotissement



Le Bourg

Toutefois, rien n'est définitivement arrêté.

Une **réunion publique** sera organisée **Vendredi 12 février 2016 à 18h00 salle polyvalente**. Cette réunion permettra de présenter le projet et de recueillir les remarques de chacun.

REPAS DES AÎNÉS



Mardi 1^{er} décembre 2015, soixante-dix aînés de la commune se sont retrouvés à la salle polyvalente pour partager le repas de fin d'année.

Ce repas, préparé par M. Gilles Gimenez et servi par les jeunes conseillers et employés municipaux a été apprécié. Annie, Christiane et Éric les ont secondés.

Cette journée a été un grand moment de convivialité

Huguette Touraille.

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le repas des aînés a été pour trois personnes une réelle surprise. Monsieur le maire a remis au cours de ce repas trois médailles d'honneur communales d'argent.

Ces médailles peuvent être décernées à des personnes ayant travaillé plus de vingt ans pour la commune.

Raymonde ESPINASSE, Christiane ALBENTOZA et Evelyne LAURENT ont donc reçu des mains de M. le Maire leur médaille, un diplôme ainsi qu'un bouquet.

M. le maire a lors de cette cérémonie insisté sur le fait que ces médailles représentaient non pas une récompense automatique mais les remerciements de la commune.

Le dévouement dont ont fait preuve Raymonde et Christiane, dont fait encore preuve Evelyne méritait d'être mis à l'honneur.

L'ensemble des personnes présentes a partagé ce sentiment et les a chaleureusement applaudis.



LES NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Depuis la rentrée scolaire les enfants ont bénéficié de diverses activités pendant les NAP (Nouvelle Activité Périscolaire) tous les jeudis et vendredis de 15 h à 16h30. Ces activités sont encadrées par des animateurs, des bénévoles (Blandine et Christiane que nous remercions pour leur grande participation) puis Evelyne (Atsem). Le taux de participation est de 99 %. Les enfants ont le choix entre des activités sportives et culturelles et les inscriptions sont équivalentes entre ces deux activités.

Les enfants de la maternelle ont bénéficié des activités "**Eveil musical**" et "**Création manuelle**" (décorations de Noël, dessins, cartes).



- **L'éducation à l'environnement** pour redécouvrir les carrés du potager. L'arrosage d'été par quelques enfants a été récompensé par la pousse de légumes (potirons, tomates) et d'une diversité de fleurs



. Les ateliers cuisine et land'art (créations artistiques dans la nature) viennent compléter le programme.

C'est autour de l'école avec balades et histoires que l'on se laisse guider au verger (Du verger jusqu'aux fruits que l'on mange).

Grâce au soutien financier de l'Union européenne, nous poursuivons la distribution d'un fruit frais biologique à tous les enfants pendant ce temps d'activité.



- **Vannerie :**

une cabane en osier vivant tressé a été réalisée par les enfants avec l'aide du vannier Thomas Louineau.



Ils ont pu s'enrichir de connaissances sur le saule et le métier de vannier.



- **Sport,** avec une grande place aux jeux collectifs.



- A la découverte de ta commune et bien vivre ensemble



Une des activités proposées ce semestre a été animée par M. le maire.

Le thème de ces trois séances d'une heure était « à la découverte de ta commune et bien vivre ensemble ». Lors de ces séances, monsieur le maire a présenté le fonctionnement de la commune et les rôles attribués au maire. Les enfants ont également débattu et voté comme de véritables électeurs pour donner un nom à l'école. Leur proposition sera présentée au Conseil Municipal et permettra de lancer le choix de la dénomination de notre école.

- **L'Europe et la diversité** par le jeu pour découvrir les différences et l'Europe (Les Capitales, les drapeaux, les langues etc...). A cela c'est rajouté l'échange entre trente écoles européennes pour les décorations de Noël.



C'est avec surprise et joie que les enfants ont reçu et confectionné diverses décorations de Noël pour décorer le sapin multiculturel. Ci-dessous vous pouvez lire la *newsletter* du Conseil départemental du Cantal.

Et dans le Cantal ?

Un sapin de Noël aux couleurs de l'Europe

A l'initiative du réseau Europe Direct, deux communes cantaliennes (Le Rouget et Vebret) ont pu participer au projet "Christmas tree exchange". Les enfants des écoles maternelles et primaires ont préparé pendant les TAP "Découverte de l'Europe" des décorations de Noël à destination des élèves d'autres pays européens. Cet échange a été très riche pour les enfants. Ils ont été surpris par le nombre, la diversité et l'origine des décorations et ont exprimé leur joie de recevoir toutes ces cartes

PEDT (Projet Educatif Du Territoire)

Le projet a été signé avec les communes de Champs-sur-Tarentaine, Saignes, Sauvât et Vebret afin de proposer aux enfants des activités extra-scolaires pendant les petites (tousaint, février, pâques) et grandes vacances (juillet, mi-août).

Les activités sont animées par l'association ALSJ à Champs-sur-Tarentaine et Saignes. Dans la programmation, il y a quatre sorties prévues avec une participation financière pour les parents.

De beaux échanges en perspective avec les enfants des communes voisines.

Pour le deuxième semestre, nous souhaitons aux enfants, animateurs et bénévoles des Nouvelles Activités Périscolaires toutes aussi intéressantes.

Valérie Juillard

Les réunions du Conseil municipal

Désormais, le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://www.vebret.fr/vie-municipale/reunions-cm/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2015 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice – Secrétaire de séance: Huguette TOURAILLE – Séance levée à 0h55.

Excusés : Madame Annie JOUVE, procuration à Madame Bernadette SEINCE.

Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

Décisions modificatives				INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :							
		DEPENSES	RECETTES				
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00		020	Dépenses imprévues	-2282.65	
70688	Autres prestations de services		500.00	2182 - 12	Matériel de transport	-2000.00	
TOTAL :		500.00	500.00	2315 - 10	Installat°, matériel et outillage techni	-10855.70	
				2315 - 10	Installat°, matériel et outillage techni	-9062.09	
				2041582 - 64	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4182.65	
				2041582 - 10	Autres grpts - Bâtiments et installat°	9062.09	
				20422 - 10	Privé : Bâtiments, installations	10855.70	
				2315 - 11	Installat°, matériel et outillage techni	100.00	
				TOTAL :		0.00	0.00

- Attribution contrôle des réseaux 2ème tranche à l'entreprise IVC MACHEIX pour un montant 11 375 € HT.
- Avis favorable à la demande d'adhésion des Communes de Lanobre et Beaulieu à la Communauté de Communes Sumène-Artense.
- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.
- EP suite renf BT au Pont de Couchal : travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal d'un montant total H.T. de 18 124.17 € H.T. La commune devra verser un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération.
- Travaux connexes au Pont de Couchal réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal d'un montant approximatif de 10 855.70 € TTC.
- Ventes du véhicule Renault express mis en service le 16/10/1990 et de l'ancienne bascule à bestiaux aux offres les mieux-disantes déposées en mairie avant le lundi 7 septembre 2015 à 17h00.
- Don de l'ensemble des jeux de l'école de Couchal à l'Amicale des Parents d'Élèves.
- Demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir participer activement à la création d'une rubrique *terrain et maison à vendre ou à louer* sur le site de la mairie.
- Décision d'offrir un cadeau d'accueil d'un nouvel enfant pour les habitants de la commune.
- Achat d'un banc LOUXOR pour les Essards pour un montant de 299.12 € HT (section d'investissement).

Questions diverses :

- Fête de Vebret : demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir, comme l'an passé, s'impliquer au côté du Comité d'Animation pour la fête du village les 8 et 9 août.
- L'INSEE a enregistré 503 bulletins concernant le recensement effectué sur la commune en début d'année.
- La commune de Vebret percevra 16 500 € de subvention des Fonds d'Équipement des Communes pour les travaux de réaménagement du bourg.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 septembre 2015 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice – Secrétaire de séance: Philippe DAUPHIN – Séance levée à 23h.

Excusés : Madame Annie JOUVE, procuration à Madame Bernadette SEINCE.

Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

- Achat (**10 POUR, 1 CONTRE Alexandre Forestier**) de la maison d'habitation cadastrée ZM 61 et de deux parcelles cadastrées ZM 69 et C 347 appartenant à Monsieur MOUTY Fernand et à Monsieur RISPAL Henri.
- Prise en charge (**10 POUR, 1 CONTRE Alexandre Forestier**) des diagnostics pour l'achat de la maison ZM 61.
- Validation (**10 POUR, 1 CONTRE Alexandre Forestier**) de l'avant projet définitif de David CHASTAIN Architecte et du plan de financement pour la création de deux appartements locatifs au bourg.

Un appartement de type T2 au RDC et un appartement de type T3 duplex à l'étage et dans les combles.

L'estimatif des travaux est de 140 000 € HT hors chauffage (raccordement au réseau bois pour 6593.70 € HT) et maîtrise d'œuvre (14 500 € HT), soit au total 161 543.70 € HT et 177 698.07 € TTC.

Détail du financement de l'opération :

- DETR 2015 (2ème appel à projet)	48 463.00 €	- Subvention Région	54 000.00 €
- Prêt PAM (Prêt à l'amélioration)	46 000.00 €	- Subvention Département	23 000.00 €
- Fonds de concours Communauté de Communes Sumène Artense	4 600.00 €	- Autofinancement	1 635.07 €

- DETR 2015 - 2ème appel à projet : dépôt de dossier de création de deux appartements locatifs sociaux au bourg d'un montant de 161 543.70 € HT.
- Dépôt à la DDT d'un dossier de demande de prêt à l'amélioration PAM.
- Dépôt d'un dossier "création de deux appartements locatifs sociaux" à la DETR 2015 - 2ème appel à projet.
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la CCSA et de la Caisse des Dépôts et des consignations pour la création de deux appartements locatifs au bourg.
- Ancienne école de Couchal : report de ce point ultérieurement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 octobre 2015 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice – Secrétaire de séance: Huguette TOURAILLE – Séance levée à 00h30.

Excusés : Madame Annie JOUVE, procuration à Madame Bernadette SEINCE.

Monsieur Alexandre FORESTIER procuration à Monsieur Alain COUDERC

Monsieur PICARD Jérôme procuration à Monsieur Fabrice MEUNIER

Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

DM - Budget Assainissement : réajustements comptes

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 101	Installat°, matériel et outillage techni	5700.00	
2315 - 102	Installat°, matériel et outillage techni	-5700.00	
TOTAL :		0.00	0.00

DM - Budget Commune - FPIC

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	1838.00	
022	Dépenses imprévues	1115.00	
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		2953.00
TOTAL :		2953.00	2953.00

DM - Budget Commune – Acquisition

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-5500.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 - 71	Terrains nus	-23500.00	
2313 - 13	Constructions	23500.00	
2313 - 13	Constructions	5500.00	
2313 - 13	Constructions	20000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5500.00
10251 (041)	Dons et legs en capital		20000.00
TOTAL :		25500.00	25500.00

- Autorisation de payer la facture du SIDRE du Font Marilhou concernant le nouveau branchement de la station d'épuration au bourg pour un montant de 141.00 € HT (section d'investissement du budget assainissement).
- Autorisation de payer la facture du SIDRE du Font Marilhou concernant l'installation d'un nouveau regard pour le compteur d'eau au camping pour un montant de 196.00 € HT (section d'investissement).

Avis favorable sur le projet de mutualisation des services entre la CCSA et ses Communes Membres

Les objectifs prioritaires de mutualisation inscrits dans le schéma sont :

- Étendre la gamme de services rendus à la population,
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services,
- Éviter les doublons et faire des économies dans un contexte de diminution des dotations de l'État,
- Garder des services de proximité,
- Développer et formaliser les pratiques de mutualisation existantes,
- Inscription dans le projet de territoire,
- Prise en compte de Beaulieu et Lanobre dans le processus de création.

Versement du fonds de concours de 50 % du montant HT des travaux **en vue d'économie d'énergie Bourg et Villages** réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal d'un montant total de 6 515.89 € HT.

Acquisition d'un terrain au bourg au prix de 5 000.00 €, frais de notaire et de géomètre à charge de la commune.

Agenda d'accessibilité programmée

Selon l'obligation réglementaire, dépôt à la préfecture de l'agenda d'accessibilité programmée.

Questions diverses

- Validation d'un devis de 567.00 € H.T. (section d'investissement) pour l'installation de tôles galvanisées sur les barrières de la bascule de Cheyssac (optimisation du guidage des animaux).
- Présentation du projet de schéma de coopération intercommunal du Cantal dévoilé par le Préfet du Cantal lors de la commission départementale de coopération intercommunale le 28 septembre 2015.
- Présentation des esquisses du Plan d'aménagement du bourg étudiées lors de la réunion du 25 septembre 2015. Prochaine réunion de travail le vendredi 16 octobre 2015.

JEUX

SUDOKU : proposé par Claude Bonnot de Champassis. *(Solution dans le prochain bulletin)*

Grille 41									Solution de la grille sudoku 40 du bulletin précédent								
		2		5			6		8	6	3	7	1	9	5	4	2
8			4			1			5	2	7	4	8	6	1	3	9
	1				8		2		9	1	4	2	5	3	7	8	6
		1		4			7	2	6	4	9	8	2	7	3	1	5
	6			3		9	5		3	8	2	5	9	1	4	6	7
5		3	1					4	1	7	5	3	6	4	2	9	8
6	9				4			5	4	3	8	9	7	5	6	2	1
	4		2	8			3		2	5	1	6	3	8	9	7	4
2		7			9	8			7	9	6	1	4	2	8	5	3

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2015 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice – Tous présents – Secrétaire de séance: Valérie JUILLARD – Séance levée à 01h05.
Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

DM - Charges de personnel				DM - Assainissement - Frais d'emprunt et fournitures non stockables			
FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-3800.00		627	Services bancaires et assimilés	100.00	
6411	Personnel titulaire	2400.00		621	Personnel extérieur au service	-180.00	
64168	Autres emplois d'insertion	6000.00		6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	80.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		4000.00				
6459	Rembourst charges SS et prévoyance		600.00				
TOTAL :		4600.00	4600.00	TOTAL :	0.00	0.00	

- Le tarif de la location de la salle polyvalente pour une réunion sur une journée en semaine est fixé à **150 €**.
- Devis des travaux pour la restauration des vitraux de l'Église, réalisé par Madame Laëtitia BASTIEN, s'élève à 3 871.00 € (non assujetti à la TVA), avec le plan de financement suivant : - Subvention du Ministère de la Culture : 1 548.40 € (soit 40 %) - Autofinancement : 2 322.60 € (soit 60 %).
- Consultation dans le détail des plans des futurs appartements et validation d'un montant de **14 950.00 € HT** pour la maîtrise d'œuvre totale par M. Chastain, Architecte, de la rénovation des deux appartements locatifs.
- Lancement de la procédure d'appropriation des parcelles ZM 03 contenance de 270 m² et ZP 46 contenance de 45 260 m² considérées comme bien sans maître.
- Vente du terrain communal à Prunet Haut - ZN 41 pour un montant de 500 €, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur
- Versement d'une subvention de 100 € à l'association des donneurs de sang bénévoles de Ydes.
- Délibération sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale en particulier sur la proposition faite par M. le Préfet de fusionner les communautés de Pays Gentiane et de Sumène Artense

Considérant que la fusion des communautés de Pays Gentiane et de Sumène Artense représente de réelles opportunités :

- humaine :

les échanges entre les habitants des cantons de Ydes et de Riom déjà existants, peuvent être développés grâce à la volonté affichée de l'ensemble des élus. Les échanges culturels, sportifs, artistiques sont à privilégier.

L'aménagement de la Roche d'Urlande sur les communes de Saint-Etienne-de-Chomeil et d'Antignac, projet mené conjointement par les deux communautés de communes montre la volonté de coordonner des projets communs ;

- représentative :

avec une population proche de 15 000 habitants, la nouvelle communauté de commune aura un véritable poids au niveau départemental et pourra également mieux faire entendre sa voix au niveau régional ;

- économique :

les différents pôles industriels, touristiques, de santé, agricoles regroupés dans cette nouvelle collectivité sont complémentaires et représentent une offre diversifiée pour les habitants ;

- fiscale :

le passage à la fiscalité professionnelle unifiée, rendu obligatoire par la fusion, représente une nouvelle donne fiscale pour l'installation de nouvelles entreprises. Un taux de fiscalité professionnelle unique permettra un développement économique mieux reparti sur l'ensemble de notre territoire ;

- financière :

le passage à la F.P.U peut permettre à terme à la nouvelle communauté d'être éligible à la DGF bonifiée.

Cette dotation déjà versée à la Communauté de Communes Pays Gentiane lui permet de recevoir de l'état dix fois plus de dotation que la Communauté de Communes Sumène Artense. Cette nouvelle ressource permettrait ainsi à la nouvelle Communauté de Communes de financer une grande partie des nouvelles compétences rendus obligatoires par la loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 10 POUR, 1 ABSENTION (Valérie Juillard), d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Questions diverses

- Organisation du repas des aînés, le 1^{er} décembre.
- Organisation des Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Informations diverses

LES PIEGEURS QUE FONT-ILS ?

Le piégeage

De nos jours, beaucoup de gens pensent que cette activité n'est plus pratiquée. Aujourd'hui le piégeage n'est plus un mode de chasse. Le piégeage est devenu un mode de régulation des espèces dites nuisibles qui ne s'attaquent pas seulement au gibier, mais à toutes les autres espèces, dont certaines, en voie de disparition ou fortement menacées.

Nous préférons au terme "espèces nuisibles" la bonne terminologie "d'espèces régulables". L'objectif des piégeurs est de limiter et contrôler la prolifération des prédateurs dont nous ne souhaitons pas la disparition totale. Nous œuvrons pour maintenir une densité adéquate de ceux-ci, compatible avec les possibilités alimentaires du biotope dans lequel ils évoluent, sans danger avec la pérennisation d'autres espèces. Le piégeage est le principal moyen pour gérer les animaux « nuisibles » et limiter les dommages.

Une espèce n'est pas « nuisible » en soi mais en raison des risques qu'elle peut faire courir à la santé humaine ou à la sécurité publique, de l'importance des dégâts ou des dommages qu'elle occasionne aux activités humaines ou encore de l'impact de sa prédation sur des espèces parfois rares ou sensibles, il est souvent nécessaire d'en limiter les effectifs, sans pour autant nuire à l'avenir de l'espèce elle-même. Il n'est pas question d'éradiquer une espèce, mais bien de permettre la régulation des individus qui causent des dommages.

L'action de régulation effectuée par les piégeurs agréés est mieux comprise dès lors qu'ils interviennent à proximité des habitations pour le compte d'un particulier, d'un professionnel ou d'une collectivité. Ce service intervient souvent après les dégâts. Également, il faut comprendre les éleveurs, les agriculteurs, les sylviculteurs et tous les habitants des zones rurales qui sont victimes de dégâts occasionnés par les renards, les mustélidés, les ragondins, etc... Toutes ces personnes sont en droit de se défendre et de protéger leurs biens contre des dégâts onéreux.

Plusieurs espèces présentes peuvent créer, ou créent des dommages aux activités des habitants. Ce sont de véritables prédateurs. Autrefois ces animaux vivaient dans la nature, actuellement ils se rapprochent des habitations et n'hésitent pas à y installer leurs nids ou terriers.

Le piégeage est sélectif: il n'agit que sur l'espèce visée, contrairement au poison, hélas trop souvent préféré aux pièges parce que plus facile d'emploi, qui a des conséquences cruelles et indésirables sur les autres espèces. En effet, telle carcasse de ragondin ou de renard empoisonné, sera consommée par d'autres animaux charognards (rapaces protégés, corvidés, blaireaux mais aussi chiens ou chats domestiques, etc.). Des accidents provoquant des décès sur les enfants sont déjà survenus.

Le piégeage n'est pas sans risque pour le Piégeur : à cet égard nous tenons à informer non seulement les Piégeurs mais aussi, toutes les personnes, pêcheurs, promeneurs, professionnels, du milieu halieutique des risques de leptospirose pour l'homme le leptospire pouvant pénétrer dans l'organisme humain par les pores de la peau. Auparavant, cette affection bien connue n'était propagée que par les rats d'égout. Curieusement, aujourd'hui, force est de constater que les ragondins et les rats musqués sont aussi porteurs de leptospires. D'autres affections, transmissibles à l'homme, peuvent venir des renards (échinococcose et gale sarcoptique) ;

Les piégeurs viennent en aide aux personnes ayant des problèmes avec des animaux sauvages et sont également sollicités par les agriculteurs. Ils sont amenés à intervenir bénévolement. Pour toute information ou intervention, n'hésitez pas à vous adresser à votre Mairie.

Principale source : <http://www.piegeur61.com/fr/piegeur-2002.php3>



Dans le Cantal, Servais avec son chien Bandy

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES DIABLES BLEUS SUMENE-ARTENSE

L'amicale des Diabes Bleus Sumène Artense termine l'année 2015 avec des manifestations qui resteront très fortes dans l'Amicale.



- Après la journée détente début août à Vebret, trois jours dans le Lot début octobre pour la restauration du monument tombeau du Sergent Lavayssière, héros de Sidi-Brahim.
- Le 18 octobre, la fête de Sidi-Brahim de l'Amicale à St-Pierre. Journée Sidi-Brahim 18/Octobre 2015. Après la cérémonie au monument aux morts de Saint Pierre, Monsieur Lemmet président de l'Amicale prononça un discours avant la remise des médailles à :
 - Boutal Jean Pierre, le spécialiste pour la cuisson au four à bois.
 - Lemmet Solange, l'intendante de l'Amicale
 - Rathgeber Madeleine, la gestion informatique
 - David Yveline, correspondante de la Montagne qui a fait paraître sur le journal local plusieurs articles sur nos bataillons chasseurs.

Ces médailles sont la reconnaissance de l'Amicale à des personnes qui, souvent dans l'ombre, s'activent pour préparer nos différentes manifestations.

L'Amicale est heureuse de retracer les grands événements à la cause Chasseur, ces chasseurs restés fidèles à leur profonde cohésion et à leur tradition.

Le Président Maurice Lemmet

Les Chasseurs à Pied :

Ils prennent leur origine, en 1837, lorsque le duc d'Orléans créa la compagnie des Chasseurs d'essai et, en 1840, avec la création des dix bataillons qui vit la remise, par le roi, de leur unique Drapeau confié à la garde du 2^{ème} Bataillon à Pied qui tenait garnison à Vincennes.

A la mort du duc d'Orléans, en 1842, les Chasseurs à pied reçoivent le nom Chasseurs d'Orléans, appellation qu'ils garderont jusqu'en 1848 pour devenir à nouveau, Chasseurs à pied. Ceci explique qu'on parle du 8^{ème} bataillon de chasseur d'Orléans pour les combats de Sidi Brahim.

Le célèbre esprit chasseur qui est leur référence comportementale a été défini ainsi par le maréchal Lyautey :

« L'esprit chasseur » Mais c'est justement ce qu'en d'autres termes j'ai toujours prôné.

C'est d'abord l'esprit d'équipe, de « mon équipe »,

C'est la rapidité dans l'exécution de gens qui pigent et qui galopent.

C'est l'allant, c'est le chic.

C'est pour les chefs le sens social du commandement, c'est l'accueil aimable, c'est servir avec le sourire, la discipline qui vient du cœur.

C'est le dévouement absolu qui sait aller, lorsqu'il le faut jusqu'au sacrifice total

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE VEBRET

L'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Vebret ont célébré la cérémonie du 11 novembre au Monument de Vebret en présence des Maires des 2 communes et des enfants des écoles ensuite nous sommes ensuite allés à Antignac.

Le banquet fut servi à l'Hôtel du Pont à Couchal.

Le bureau remercie les personnes pour leur don.

Meilleurs vœux pour 2016.

Le Bureau.



ASSOCIATION GYM ARTENSE

Gym Artense fait le yoyo !

Alors que l'an dernier Gym Artense connaissait un joli rebond avec l'ouverture de notre club à la commune de Vebret et comptait donc 61 adhérentes au total, cette année cet engouement ne s'est malheureusement pas confirmé, nos prévisions d'adhésions pour cette année sont largement à la baisse, avec **22** personnes sur Champs et seulement **14** sur Vebret soit un total de **36 sportives** !
Comment expliquer que Gym Artense fasse un tel yoyo ?

Haut les cœurs, 3 cours sont toujours proposés :



Lundi 20h30 – 21h30 : Champs / Stéphanie MORENO
dispense des cours de stretching, step ou encore
renforcement musculaire

Mardi 20h30 – 21h30 : Vebret / Stéphanie MORENO
ou **Florian SABATIER** font travailler les abdos/fessiers,
proposent du gainage ...

Jeudi 20h30 – 21h30 : Champs / Florian SABATIER
alterne cardio et travail au sol ou fait travailler en
ateliers.



Nous espérons également pouvoir proposer des sorties, comme la thalasso l'an dernier à Caleden, éventuellement une sortie + culturelle, et bien-sûr un repas en fin d'année !

Alors n'hésitez pas à rejoindre nos rangs !

Sportivement,

Le bureau : - Présidente : Stéphanie MORENO
- Vice-présidente : Irène PICHON
- Trésorière : Corinne GALLERON
- Secrétaire : Marianne CARAZ

Renseignements auprès de Stéphanie MORENO
au 04 71 78 76 14



AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE VEBRET

L'APE a organisé le week-end du 21 Novembre 2015, un concours de belote à la salle des fêtes de Vebret où un bon nombre de participants s'étaient déplacés.

Le même week-end, le dimanche, une bourse aux jouets/ puériculture était ouverte à tous, malheureusement seulement 14 exposants étaient présents et très peu de visiteurs ont fait le déplacement.

Le vendredi de la sortie, chaque enfant a pu recevoir un cadeau du Père Noël mais aussi a partagé un goûter collectif offert par l'APE. Les enfants de l'école ont également profité de l'achat de nouveaux buts, cerceaux, ballon sauteurs et tricycle.

Afin d'organiser plus de manifestations, nous invitons les parents d'élèves à s'investir dans l'association :
ape.vebret@hotmail.com

Les membres de l'Amicale des Parents d'élèves vous souhaitent une très bonne année 2016.

COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET

Comité d'animation et de loisirs.

Le weekend des 8 & 9 août 2015 a eu lieu la traditionnelle fête du village qui permet de réunir le temps d'un weekend toutes les générations.

Malgré le temps maussade, toutes les animations proposées (concours de pétanque, vente de pain, **spectacle équestre**, les toupines et le repas ainsi que le bal du samedi soir) ont connu un franc succès. Nous tenons à remercier tout particulièrement tous les bénévoles ainsi que le conseil municipal pour leur présence et leur aide tout au long de la manifestation.

Merci à tous et à cet été !



Suite à l'assemblée générale du 25 septembre 2015, le bureau :



Présidente : Annick Poigneau

Vice-présidente : Béatrice Robert

Trésorière : Sandrine Ginestière

Trésorière adjointe : Raphaëlle Bazan

Secrétaire : Mathilde Cout

Secrétaire adjointe : Noémie Poigneau.

Membres actifs : Chabrier Nicolas, Chabrier Stéphane, Dufayet Marine, Wlodarezyck Geoffroy, Couderc Alain, Mozziconacci Jacqueline, Poigneau Mylène, Poigneau Patrick, Poigneau Anthony, Forestier Alexandre.

Nous remercions Chistelle Neyrat pour son dévouement au sein de l'association.

Les dates des prochaines animations :

Dimanche 17 janvier 2015 : Après midi théâtre avec la troupe du « Bastringue ».

Samedi 6 février ; concours de belote.

Samedi 19 mars : Soirée St-Patrick, repas + bal.

La secrétaire



CLUB LES BRUYÈRES DE VEBRET

Ses festivités 2^{ème} semestre 2015

* Vendredi 18 Septembre :	repas à Valette à l'Amandine, avec les 80 ans de Mme Jouve Claudette.
* Dimanche 4 Octobre :	thé dansant avec Henri Guillaume avec beaucoup de monde.
* Mardi 13 Octobre :	sortie d'une journée à la Ferme Carles à Monteil dans l'Aveyron, avec dégustation de foie gras.
* Jeudi 22 Octobre :	sortie d'une journée au Garden Palace avec un beau spectacle.
* Vendredi 20 Novembre :	repas à Ydes Au tour du goût pour les personnes qui par leur pâtisseries ou le ménage du lundi nous ont donné un bon coup de mains.
* Dimanche 13 Décembre :	thé dansant avec Bernard Monéger avec un grand succès.
* Mercredi 16 Décembre :	repas de fin d'année à Sauvat.

La Présidente : Mme Ludwiczak Simone

ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)



ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES : Bilan à mi-saison.

L'équipe 1 dispute le championnat de Promotion (10 équipes).

Elle a joué 9 matchs. Après un départ catastrophique (5 défaites), elle a bien redressé la barre avec notamment 2 victoires à l'extérieur ; Elle occupe la 8^{ème} place et devra batailler ferme lors des matchs retour dans cette poule très serrée pour éviter l'une des 2 dernières places. En coupe, pas de réussite : elle a été éliminée dès son entrée (Coupe de France, Coupe du Cantal et Coupe Combourieu).

Joris LACOSTE est le meilleur buteur avec 8 réalisations.

La reprise du championnat s'effectuera le 21 février. Début Janvier, commencera la Coupe FUTSAL avec une seule équipe engagée cette année.

L'équipe 2 dispute le championnat de deuxième division qui se joue en deux phases (6 équipes avec matchs aller-retour). La première phase s'est terminée et hélas l'équipe n'a pu terminer à l'une des trois premières places). Avec 2 victoires, 1 nul et 7 défaites, elle termine 5e et disputera la phase de maintien après la trêve. Avec un effectif restreint et tributaire de l'équipe fanion, elle n'a pu faire mieux.

Fabien BASTID est le meilleur buteur avec 7 réalisations.

Elle dispute la Coupe BARRES où elle se déplacera aux TERNES (3eme division) pour son entrée en lice.

FESTIVITES :

Le club a organisé :

- un tournoi de sixte (le samedi 18 Juillet au STADE D'YDES)
- une journée d'intégration (le samedi 08 Août au STADE DE VEBRET)
- un concours de pétanque (le samedi 26 Septembre à la SALLE POLYVALENTE DE VEBRET)
- une soirée dansante (le vendredi 30 Octobre à la SALLE POLYVALENTE DE VEBRET)

Depuis le 28 Novembre, joueurs et dirigeants présentent à la population d'ANTIGNAC, de VEBRET, et d'YDES leur calendrier annuel. Ainsi, nous vous remercions pour votre générosité.

Le président, les membres du bureau et dirigeants et l'ensemble des joueurs vous présentent leurs vœux pour la nouvelle année.

ASSOCIATION CAVAL'CANTAL

L'année 2015 a encore permis à Caval Cantal de rassembler ses amis et ses adhérents autour de plusieurs activités équestres, avec pas moins de 7 manifestations dans la région Auvergne et Limousin.

Nettoyage des chemins le 29 mars 2015

Pour que les cavaliers puissent randonner sur les sentiers de la région Artense, les bénévoles de Caval Cantal ont répondu présents à l'invitation d'Accès-Libre pour une journée des chemins. Une dizaine de personnes s'étaient ainsi rassemblés malgré un temps maussade pour quelques heures de nettoyage et de remise en état des murets. Cette action se renouvelle tous les ans pour maintenir notre patrimoine. Des projets pourraient voir le jour sur la commune de Vebret.

Randonnée du 12 avril 2015 au Monteil et Fête autour du cheval à Saignes les 15 et 16 mai 2015 (voir bulletin 40)



Equiterra le 12 juillet 2015

La deuxième édition de l'Equiterra a été un fort succès. Après une parade en centre ville de Bort-les-Orgues, 35 cavaliers ont rejoint les sentiers de la région de l'Artense où ils ont pu traverser et contempler des sites comme Puy Morel, le Fraisse et le château de Val où chevaux et cavaliers ont pu se rafraîchir à loisir. Le balisage a permis à chacun d'évoluer au gré de ses affinités et d'adopter un rythme plus ou moins soutenu. L'action des bénévoles doit être souligné et notamment les marshals qui assuraient la sécurité aux croisements de route et Accès-Libre pour la tenue des points d'assistance.



Rassemblement des 15 et 16 août 2015 à Sauvat.

Quelques cavaliers se sont retrouvés pour passer deux jours à Sauvat à l'invitation de monsieur le Maire. Partis de Vebret en début d'après-midi, ils sont arrivés sur place où ils se sont installés en bivouac pour la nuit après s'être restaurés autour d'un barbecue organisé par les bénévoles.

Randonnées d'Automne à Cros les 23, 24 et 25 octobre 2015

Cette manifestation nous a permis de découvrir un circuit empruntant des chemins inscrits dans le tracé de la liaison équestre La Stèle - Cros, créée par Sancy-Artense Communauté. Les 25 cavaliers ont été émerveillés par la beauté des chemins et paysages. Les plus courageux ont dormi sur place dans la salle municipale ou dans les vans qui ont servi de gîte pour l'occasion. Un vin d'honneur et un repas ont clôturé ces journées.





Téléthon le 6 décembre 2015 à Vebret

Caval Cantal a clôturé l'année 2015 avec son traditionnel Téléthon qui a rassemblé 19 cavaliers. A l'issue, les participants sont restés à la salle polyvalente pour partager un repas. Faisant suite à une randonnée motorisée organisée par le domaine de Blaye, ce week-end a permis de reverser 770 euros à l'AFM.

Le team compétition de Caval Cantal.

Caval Cantal participe également tout au long de l'année à des compétitions d'endurance où ses cavaliers sont régulièrement sélectionnés ou sur des podiums : 2e place sur un championnat d'Auvergne sur une 40 kms de Stéphanie Tournadre sur Linarose de Cayrou, et Claude Griffoullière, doyen de l'association, qui continue de coacher l'ensemble des compétiteurs grâce à une riche expérience dans cette discipline.



Publication sur VEBRET

M. Ph. Olivier nous présente le livre de Jean-Claude Rivière, *Microtoponymie de la commune de Vebret (Cantal)*. Éditeur l'Harmattan, 2015.



De nombreux livres sont consacrés à la toponymie c'est-à-dire à l'étude des noms de lieux (villes, villages, rivières et montagnes). Plus rares sont les ouvrages qui étudient les noms des plus petits lieux, habités ou non, des simples parcelles, ce qu'on appelle la microtoponymie. C'est ce qu'a fait Jean-Claude Rivière pour notre commune, en relevant et en étudiant plus de 600 microtoponymes, sans oublier cependant les noms des villages et des rivières. Parmi les villages, certains sont abandonnés depuis longtemps, tels *les Grangiers* ou *la Furale*.

Pour mener à bien son étude, J.-C. Rivière a dû dépouiller le plus ancien cadastre de Vebret, dit "cadastre napoléonien", de 1827, consulter tous les fonds d'archive disponibles (fonds des notaires Barrier ; fonds Deribier etc.), et, surtout, interroger de nombreux habitants connaissant les formes auvergnates des noms de lieux de la commune car une grande majorité de ces noms ont été donnés, il y a plusieurs siècles, dans la langue dominante de l'époque, c'est-à-dire l'occitan auvergnat, le "patois" si l'on préfère.

A partir de ces données, J.-C. Rivière a essayé de trouver la signification de chacun des noms de lieux étudiés, en utilisant ses compétences de linguiste, notamment sa connaissance de l'auvergnat actuel et ancien. Il a dû aussi s'aider de nombreux autres travaux de toponymie réalisés dans d'autres régions.

Certains noms de lieux de la commune de Vebret se comprennent sans difficulté, notamment quand ils ont été traduits en français tels *la Grange Neuve* à Prunet, ou bien encore *le Pré de la Commanderie* à Courtilles qui évoque les templiers ou les hospitaliers d'Ydes. D'autres noms de lieux se comprennent aisément à partir de l'auvergnat actuel, tel *le Champ de la Vaysse* qui signifie "le champ du noisetier". Mais pour une grande partie des noms de lieux l'interprétation est beaucoup plus difficile, comme on s'en rendra compte à la lecture de cet ouvrage. C'est notamment le cas pour certains des noms de lieux les plus anciens, tels *Vebret*, qui pourrait venir,

si l'on en croit J.-C. Rivière, directement du latin VEPRETUM "buisson d'épines". Enfin, plusieurs noms de lieux sont restés inexpliqués, tel l'Ornhassa / l'Ourgnasse à Couchal.

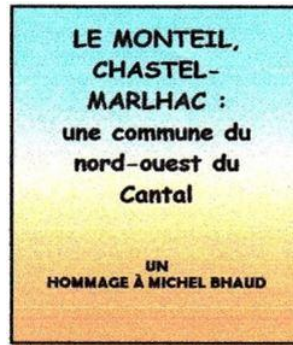
Cette étude des noms de lieux de la commune de Vebret permet d'entrevoir la façon dont nos ancêtres ont perçu leur environnement naturel au cours des siècles. Cette étude pose aussi des questions aux historiens, notamment sur les causes de la disparition de plusieurs villages de notre commune à plusieurs époques. Ont-ils été décimés par des épidémies ou des famines ? Enfin, il est remarquable de constater la grande stabilité de certains de ces noms de lieux depuis au moins le Moyen-Âge. Aujourd'hui ces témoignages sont en train de disparaître rapidement mais le travail de J.-C. Rivière en garde en grande partie le souvenir.

Ph. OLIVIER

Autre publication

**"LE MONTEIL,
CHASTEL-MARLHAC,
une commune du nord-ouest du
Cantal.**

Hommage à Michel Bhaud"



SOUSCRIPTION

ouvrage collectif disponible à
partir du 1er déc. 2015

éditeur : "Les éditions Revoïr"
1, rue du Guichet 63730
MIREFLEURS

e-mail : paul.colli@wanadoo.fr

Résumé. Ouvrage collectif rendant hommage à Michel Bhaud en décrivant le plus complètement possible une commune du département du Cantal où Michel aimait aller se promener enfant : les différents patrimoines naturels (géographie, géologie, végétation ...) et humains (Histoire, patrimoine bâti et écrit) y sont traités.

Les auteurs : Christian Miraud, coordonnateur de l'ouvrage (Histoire médiévale, moderne et contemporaine, patrimoine écrit), Michel Bhaud et Jean-Baptiste Mboundou (Géographie, Géologie, Végétation), Sophie Bessi (Archéologie), Jacques Moulier et Gabriel Fournier (Haut Moyen-Age), Pierre Moulier (l'Église de Chastel), Félix Verdier (les cloches de l'église de Chastel) et Claude Chappe-Gauthier (Petit patrimoine rural bâti).

Le bulletin de SOUSCRIPTION est à retourner rempli à
Mme Yvonne Bhaud Trésorière de l'Association ENSADOR Le Bourg 15240 Vebret

- 1 exemplaire à 35€ plus frais d'envoi de 7 euros soit 42 euros

ou

- 1 exemplaire à 35 € sans frais d'envoi à retirer à la mairie de VEBRET

NOM.....

Prénom Organisme(le cas échéant).....

Adresse.....

VILLE..... Code Postal :

e-mail :

déclare souscrire à l'achat de exemplaires de "Le Monteil, Chastel-Marlhac ...hommage à Michel Bhaud"
et verse ... € par chèque ou mandat à l'ordre de : association ENSADOR Signature

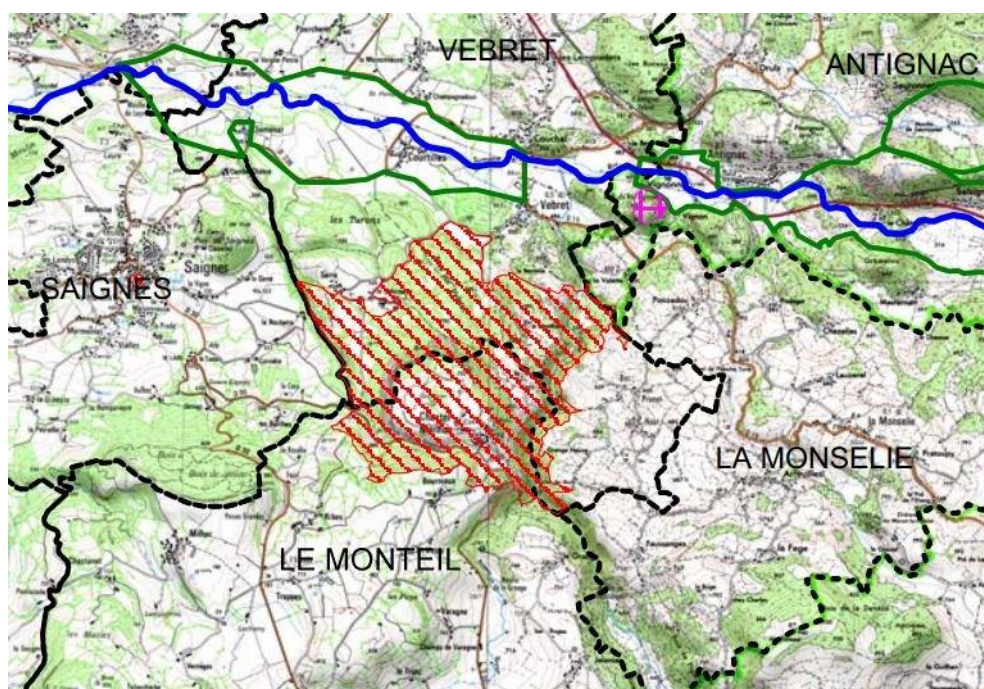
NOTRE PATRIMOINE :

Dans le prolongement de l'article précédent, voici un article proposé par M. Édouard Touraille.

Le classement du site de Chastel Marlhac.

La protection du patrimoine paysager comprend deux types de protection : tout d'abord les sites classés (seulement 7 dans le Cantal dont la chapelle du Roc Vignonnet, la cascade de Salins ou encore le massif cantalien (Puy Mary et plusieurs milliers d'hectares). C'est la protection la plus forte. En dehors, des entretiens courants des biens ruraux, tous travaux sur le périmètre nécessitent une autorisation spéciale issue du ministère.

La roche de Chastel qui s'étend sur 3 communes (Vebret, le Monteil et Saignes), elle, est un site inscrit.



Il s'agit là d'un degré de protection un peu moins fort mais bien réel et dont il faut tenir compte. Les sites inscrits dans le Cantal sont plus nombreux (environ 50) et l'on peut y noter le village de Salers, le rocher de Carlat ou encore le roc et la chapelle Notre Dame à Saignes. Cette inscription impose également des contraintes réglementaires en cas de projets de travaux susceptibles de modifier son aspect.

Quel type de protection ? Il ne faut pas confondre le classement au titre des monuments historiques (code de l'urbanisme) et classement au titre de la protection paysagère (code de l'environnement). Il s'agit bel et bien de protection paysagère réglementaire tel que prévue par la loi de 1930 actuellement codifiée dans le code de l'environnement, (la réglementation sur les sites inscrits est en passe d'être modifiée).

Alors pourquoi une telle protection ? Tout simplement parce que le paysage offert par le site est exceptionnel et que le législateur estime que la conservation ou la préservation du site présente un intérêt général.

L'esprit de la loi : le site présente un aspect pittoresque, légendaire (ex : forêt de Brocéliande) ou historique (ex : théâtre de batailles historiques).

C'est bien donc un atout pour la commune de Vebret que représente ce site. Il faut le vivre comme une plus-value pour la commune et ses administrés notamment pour le volet touristique.

Sa conservation s'impose et oblige à quelques contraintes si il devait être modifié ou connaître des travaux susceptibles de modifier son aspect. Voir <http://auvergne.ecologie.gouv.fr/PAC/Default.asp> (cliquez sur l'onglet *site inscrit* dans le volet à gauche) pour plus de renseignements).

Les services de l'État en charge de faire respecter la réglementation en la matière paysagère sont : l'ONCFS (police spécialisée), la Gendarmerie Nationale (police généraliste).

JEUX

Mots croisés grille n°41 (de C. & D. Letemplier)

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Vertical :

- 1 – Plat bien apprécié l’hiver.
- 2 – Journalistes enquêteurs du passé.
- 3 – Reine ou ouvrière – Alternative.
- 4 – Guide lignes – Sont hypertextes sur internet.
- 5 – Prêtes à en découdre – Sortie en tennis.
- 6 – Conservateur de bandes – Premier venu.
- 7 – Riom la fête chaque année.
- 8 – Journal du Centre-Poitou – niais.
- 9 – Ses souvenirs sont généralement émouvants – Mère de terre.
- 10 – Images fidèles – Esprit.

Horizontal :

- I – Fruits d’automne succulents ou violents.
- II – L’ours en hiver – Docteur s’opposant à Bond.
- III – N’a pas peur – Actions en 36 ou 68.
- IV – Rend service – Possède.
- V – Ne fait pas peur quand elle est douce – Non acquis.
- VI – Une de ses habitantes a inspiré Bizet et Daudet – Station des Alpes.
- VII – Trois fois, ce n’est pas grand chose – Son 1^{er} jour est fêté.
- VIII – Démonstratif – poils de sangliers.
- IX – Nourrice de Dionysos – Début d’une longue liste – Tel certain maïs.
- X – Nourrie du temps de Molière.

Solution mots croisés grille n°40

x	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	P	R	I	M	E	V	E	R	E	S
II	R	O	B	O	R	A	T	I	V	E
III	E	M	I	N	E	N	C	E		C
IV	C	A	S		C	D		N	E	E
V	A	N		E	T	A	T		O	S
VI	U	T	E		I	L	I	E	N	S
VII	T	I	R	E	L	I	R	E		I
VIII	I	S	O	L	E	S			V	O
IX	O	M	S			M	A	T	I	N
X	N	E		A	R	E	T	E	S	

Horizontal :

- I – Appréciables, telles le coucou, à la fin de l’hiver.
- II – Une des caractéristiques de l’aligot.
- III – Le Suc des Demoiselles en est une.
- IV – Situation particulière – Post-vinyle – créée.
- V – Fêté le 1^{er} jour – pays – Astragale.
- VI – Indien – Hommes de Sein.
- VII – J. Cappelovici la nommait *nourrain*.
- VIII – Tels les gens de Rochemont – au cinéma.
- IX – Ebola l’a beaucoup occupée – Potron-minet.
- X – Adverbe – Soutiennent le maquereau.

Vertical :

- 1 – Notre époque en réfère (trop ?) à son principe.
- 2 – Période de Stendhal ou Hugo.
- 3 – Echassier – As de la flèche.
- 4 – Marque la propriété – Article à Séville.
- 5 – Propriété du poil pour la chair de poule.
- 6 – Qu’il reste longtemps éloigné de Vebret !
- 7 – Raccourcissement – N’entrez pas dans son champ – Non croyant (phonétique).
- 8 – Peu de chose – voyelle double – équerre.
- 9 – Intra-muros – Espion – tourne sur son pas.
- 10 – Théâtre du Général Lee.